



Mme M.

Chambéry, le 5 septembre 2024

## **Objet : Pont Victor-Emmanuel II, dit Pont des Anglais – Cruet (73800)**

Madame, Monsieur

Depuis de nombreuses années vous nous avez montré votre intérêt pour la sauvegarde du patrimoine savoyard et tout particulièrement pour le pont des Anglais de Cruet. Ce plus vieux pont métallique ferroviaire au monde a été classé à l'inventaire complémentaire des Monuments Historiques en 1994 à la demande du Conseil Départemental présidé par Monsieur Michel Barnier.

Comme vous l'avez sans doute vu ou lu dans les médias, le Département a demandé à Mme la Préfète de Région l'autorisation de le démolir sous prétexte de dangerosité et de coût de réhabilitation trop élevé. Nous ne sommes pas des experts ni insensibles au coût des dépenses publiques.

Néanmoins nous avons le devoir de vous alerter sur les points suivants.

La lente détérioration du pont est le fait de l'absence totale d'entretien qui est à la charge du Département depuis des dizaines et dizaines d'années. Au point où la Direction des routes n'a pas pu nous dire quand le dernier entretien a eu lieu. De mémoire des habitants de Cruet, une peinture aurait été effectuée entre les deux guerres !

La dangerosité du pont avancée par le Département et portée à notre connaissance relève du risque d'effondrement d'une pile entraînant celle de tout l'ouvrage. L'argumentaire du Département est basé sur trois rapports: le rapport de l'étude Sogreah de juin 2002, celui d'Omnis Structures de mars 2013 et celui de SYSTRA de décembre 2016. Ces rapports comportent des erreurs trop importantes pour qu'ils soient pris en compte. Nous avons alerté sur ces erreurs et avons été reçus par le Président du Conseil Départemental de la Savoie, Monsieur Hervé Gaymard, au mois de juillet 2017. Devant ces erreurs grossières, ordonnait à son chef des services de faire le point sur les problèmes soulevés sous deux mois et de nous communiquer leur réponse. Nous l'attendons toujours...

Voici les principaux points soulevés.

- SOGREAH base son étude sur des piles fondées sur des pieux en maçonnerie et sur un sol supposé peu stable. Ils concluent ainsi au risque d'effondrement en cas de crue centennale. Il se trouve que les piles et culées sont fondées chacune sur trois puits en béton cyclopéen conçu avec le procédé TRIGGER qui fonce les tubes jusqu'au sol dur.

- Omnis Structures reprend les données SOGREAH. Pour la structure métallique OMS prend en compte une structure en acier alors qu'elle est réalisée en fer puddlé ! OMS reprend également dans ses calculs le poids de la dalle béton alors qu'elle doit être remplacée par une structure en caillebotis allégeant la charge de plus de 300 tonnes. OMS n'a pas vu non plus que le

pont a été surhaussé de 0,8m au-dessus de la digue le rendant hors de portée de toute crue même centennale.

Devant ces graves « anomalies » aucune décision s'appuyant sur ces rapports ne peut être légitimement prise en compte pour déterminer l'état de l'ouvrage.

L'étude SYSTRA comporte principalement des « anomalies » de chiffrage sur le poste le plus important du devis de réhabilitation du pont. La surface à peindre estimée à 11 250 m<sup>2</sup> alors qu'elle n'est que de 5300 m<sup>2</sup> !

Les explications détaillées de ces points avec les références des rapports sont reprises en annexe à cette lettre.

Avec la Thomas Brassey Society (R.U), les Ingénieurs et Scientifiques de France (IESF), l'ICE (Institution of Civil Engineers), l'Académie des Sciences des Belles Lettres et des Arts de Savoie, la Fédération Nationale des Cheminots Anciens Combattants (FNCAC), la Société Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie (SSHA), les Guides du Patrimoine Savoie Mont Blanc, les Universitaires d'Aquila en Italie et de très nombreuses sociétés, nous sommes tous très soucieux de la bonne conservation de ce pont, l'un des derniers ouvrages de Thomas Brassey encore existant dans le monde.

Des éléments nouveaux de la richesse de ce patrimoine industriel unique nous ont amenés à demander le classement définitif de ce pont à la liste des monuments historiques.

Vous trouverez également en annexe une copie de la demande adressée à la DRAC.

Vous remerciant par avance de toute l'attention que vous porterez à ce dossier qui revêt beaucoup d'importance pour un nombre croissant d'associations et de particuliers.

Nous vous prions d'agréer, Madame Monsieur, l'expression de notre très haute considération.

Roger DECKER  
Cruet Nature et Patrimoines  
Secrétaire

Jean-Claude Bouchet  
Les Amis de Montmélian et de ses Environs  
Président

P.J : Argumentaire  
Annexe à l'argumentaire – extraits des rapports  
Demande de classement définitif